

Nombre de
membres en
exercice

28

Présents et
représentés

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 29 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt neuf du mois de avril à huit heures trente

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt deux avril deux mille vingt-deux, s'est réuni Salle Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

3 MAI 2022

Déposée en
Préfecture le

3 MAI 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Fabienne DULIEGE à Frédérique LARDET, Catherine MERCIER-GUYON à Christian ANSELME

Etaient excusé(e)s

Etienne ANDRÉYS, François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-Claude MARTIN, Eric PEUGNIEZ, Didier SARDA

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À HAUTE-SAVOIE HABITAT POUR 2 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À ANNECY - OPÉRATION "LES AQUARELLES"

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-072 du 8 février 2018 relative à l'aide financière pour la réalisation de 38 logements locatifs aidés dans l'opération « Les Aquarelles » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D-2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du programme local de l'Habitat (PLH) et au dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 portant modification de la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 1^{er} juillet 2020 portant agrément pour la construction de

2 logements locatifs aidés au bénéfice de Haute-Savoie-Habitat,

Chemin de Vire Moulin à Annecy (Annecy-le-Vieux), Haute-Savoie Habitat s'est porté acquéreur en vente en état futur d'achèvement de 40 logements dans une opération d'ensemble comprenant 326 logements. Par délibération du 8 février 2018, le Grand Annecy s'est engagé à apporter une aide financière pour la réalisation de 38 logements. Les deux logements locatifs aidés supplémentaires (1 PLAI et 1 PLUS) visés ci-dessus seront 1 T2 et 1 T3. Chacun bénéficiera d'un garage en sous-sol et d'une terrasse.

Par délibération du 13 décembre 2021, la Commune d'Annecy s'est engagée à apporter une subvention de 9.774 € à l'opération.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (1^{er} juillet 2020),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder à Haute-Savoie Habitat une aide financière de 10.860 € correspondant à :

- 120 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 6.040 €,
- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 4.820 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2022, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50%, soit 5.430 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50%, soit 5.430 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 22

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.